

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

DECISION N° : **193.08.2024**

OBJET : **Consultation n°2024.08 – Maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction du local des boulistes et la création de sanitaires publics pour la Plaine des Sports à Osny**
Marché de maîtrise d'œuvre – Attribution

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique et notamment son article L.2122-1 relatif aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions au Maire conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T,

VU l'arrêté n°02.2022 relatif à la suppléance temporaire attribuée aux adjoints au Maire pendant les congés de Monsieur le Maire,

Considérant la volonté de la ville de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction du local des boulistes et la création de sanitaires publics de la Plaine des Sports à Osny,

Considérant qu'à cet effet, les pièces contractuelles du marché ont été adressées pour complétude et signature à la société C+O IDF2 ARCHITECTE,

Considérant qu'à réception des pièces contractuelles complétées et signées, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à la société C+O IDF2 ARCHITECTE.

DECIDE :

Article 1 :

De conclure et de signer avec la société C+O IDF2 ARCHITECTE sise 79 rue Victor Hugo à Ivry-sur-Seine (94200), représentée par Monsieur Pedro COUTO, un marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction du local boulistes et la création de sanitaires publics pour la Plaine des Sports à Osny.

Article 2 :

Le délai d'exécution global est estimé à 10 mois, à compter de la date de notification du marché public au titulaire, sans compter la période de garantie de parfait achèvement d'un an à compter de la réception des travaux.

Article 3 :

Dit que la dépense résultant dudit marché de maîtrise d'œuvre d'un taux de rémunération fixé à 12 %, soit un forfait de rémunération de 30 000 € HT, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2024 et suivants de la commune.

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le **13 AOUT 2024**



Pour le Maire absent, par suppléance,

Jean-Yves CAILLAUD, adjoint au Maire

100





ACTE D'ENGAGEMENT







MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Consultation n°2024.08

**Maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction du
local des boulistes / la création de sanitaires publics pour la
Plaine des Sports à Osny**

MAIRIE D'OSNY
Hôtel de Ville - Château de Grouchy
14 Rue William Thornley
BP 90014
95520 OSNY

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

	Objet	Maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction du local des boulistes / la création de sanitaires publics pour la Plaine des Sports à Osny
	Mode de passation	Procédure sans publicité ni mise en concurrence
	Type de contrat	Marché public
	Prix	Prix global forfaitaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur.....	4
2 - Identification du co-contractant.....	4
3 - Dispositions générales.....	6
3.1 - Objet.....	6
3.2 - Mode de passation.....	6
3.3 - Forme de contrat.....	6
4 - Prix.....	6
5 - Durée et Délais d'exécution.....	6
6 - Paiement.....	8
7 - Avance.....	Erreur ! Signet non défini.
8 - Nomenclature(s).....	9
9 - Signature.....	9
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS.....	12
ANNEXE N° 2 : COÛTS JOURNALIERS SERVANT DE BASE AUX MODIFICATIONS DU MARCHÉ.....	13

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : MAIRIE D'OSNY

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
Monsieur le Maire, Jean-Michel LEVESQUE

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses particulières qui fait référence au CCAG - Maîtrise d'œuvre et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	COUTO Pedro
Agissant en qualité de	

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

engage la société **C+O IDF 2 architecte** sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	C+O IDF 2 architecte
Adresse	79 rue Victor Hugo 7+94200 IVRY-SUR-SEINE
Courriel	Contact.cpluso@gmail.com
Numéro de téléphone	09 78 80 84 13
Numéro de SIRET	822 971 503 00021

Code APE	7111Z
Numéro de TVA intracommunautaire	FR02822971503

Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement, exprimée en euro, réalisée sur la base de la date limite de remise des offres finales et constituant le mois MO.

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :
Maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction du local des boulistes / la création de sanitaires publics pour la Plaine des Sports à Osny

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure sans publicité ni mise en concurrence. Elle est soumise aux dispositions de l'article L. 2122.1 du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

4 - Prix

Les prestations du maître d'œuvre seront réglées par un prix global et forfaitaire (forfait de rémunération).

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à 250 000,00 € HT.

Le coût prévisionnel définitif sera établi dans les conditions prévues au CCP.

Le taux de rémunération (t) est fixé à : **12 %**

Le forfait de rémunération est provisoire et établi sur la base des conditions économiques du mois M0. Il correspond au produit du taux de rémunération t par le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage. Il est fixé à :

Montant HT	: 30 000,00	Euros
TVA (taux de .20...%)	: 6 000,00	Euros
Montant TTC	: 36 000,00	Euros
Soit en toutes lettres	: TRENTE SIX MILLE EUROS	

.....

Le titulaire s'engage à ne percevoir aucune autre rémunération d'un tiers au titre de la réalisation de l'opération objet du présent contrat ou de ses Avenants.

5 - Durée et Délais d'exécution

Le marché prendra effet à compter de la date de notification du présent marché au titulaire.

La durée du marché sera la durée nécessaire à la réalisation de l'ensemble des prestations. Il s'achèvera à la fin de toute obligation en découlant, la garantie de parfait achèvement étant incluse.

(1) Mention facultative dans le cas d'un dépôt signé électroniquement

Le délai d'exécution global est estimé à 10 mois, à compter de la date de notification du marché public au titulaire, sans compter la période de garantie de parfait achèvement d'un an à compter de la réception des travaux.

La date prévisionnelle de début des travaux est fixée à février 2025.

MISSIONS DU MAITRE D'OEUVRE			
N° de la phase	Éléments de mission	Acronyme	Délai prévisionnel d'exécution
1	Esquisse	ESQ	1 mois hors délais d'approbation de la Ville à compter de la notification du marché
2	Avant-projet	AVP	15 jours hors délai d'approbation de la Ville à compter de la validation de la phase précédente
3	Etudes de projet	PRO	1 mois hors délai d'approbation de la Ville à compter de la validation de la phase précédente
4	Assistance pour la passation des contrats de travaux	ACT	15 jours pour rendre le DCE hors délai d'approbation de la Ville à compter de la validation de la phase précédente; 7 jours d'analyse des offres initiales à compter de la réception des offres de travaux ; 7 jours d'analyse des offres après négociations à compter de la réception des offres négociées
5	Examen de conformité - Visa	VISA	4,5 mois (période de préparation de chantier comprise) à compter de la notification des marchés de travaux
6	Direction de l'exécution des contrats de travaux	DET	4,5 mois (période de préparation de chantier comprise) à compter de la notification des marchés de travaux
8	Assistance lors des opérations de réception	AOR	7 jours à compter de la validation de la phase précédente

(1) Mention facultative dans le cas d'un dépôt signé électroniquement

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	C+O IDF 2 architecte
Prestations concernées	architecture
Domiciliation	CIC CRETEIL IBERBANCO
Code banque	30066
Code guichet	11014
N° de compte	00031307001
Clé RIB	69
IBAN	FR76 3006 6110 1400 0313 0700 169
BIC	CMCIFRPP

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

(1) Mention facultative dans le cas d'un dépôt signé électroniquement

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCP s'appliquent.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71000000-8	Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original

A Ivry-sur-Seine
Le 01/08/2024

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹

C+O IDF 2 Architecte
79, Rue Victor Hugo
94200 IVRY SUR SEINE
Tél: 01.41.65.11.42
Siret: 822 971 503 00021 NAF 7111 Z

(1) Mention facultative dans le cas d'un dépôt signé électroniquement

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée

A Osny
Le 13 AOUT 2024

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération.



Par le Maire absent, par suppléance,
A. Jean-Yves CAILLAUD, adjoint au Maire

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A

Le

Signature ¹

(1) Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : C+O IDF 2 architecte SIRET : 822 971 503 00021 Code APE 7111Z N° TVA intracommunautaire : FR02822971503 Adresse : 79 rue Victor Hugo 94200 Ivry-sur-Seine	Architecture	30 000,00	20	36 000,00
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux	30 000,00	20	36 000,00

ANNEXE N° 2 : COÛTS JOURNALIERS SERVANT DE BASE AUX MODIFICATIONS DU MARCHÉ

Cotraitants	Nature de l'intervenant			
	Préciser la qualité de l'intervenant / Chef de projet / Assistant - Technicien / Autres	Préciser la qualité de l'intervenant / Chef de projet / Assistant - Technicien / Autres	Préciser la qualité de l'intervenant / Chef de projet / Assistant - Technicien / Autres	Préciser la qualité de l'intervenant / Chef de projet / Assistant - Technicien / Autres
C+O IDF 2 architectes	700€ HT	650€ HT	600€ HT	€ HT
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT



DPGF

MARCHE PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Marché subsequent n°2024.08

**Maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction du
local des boulistes / la création de sanitaires publics pour la
Plaine des Sports à Osny**

MAIRIE D'OSNY

Hôtel de Ville - Château de Grouchy
14 Rue William Thornley
BP 90014
95520 OSNY

MISSIONS ET RÉPARTITIONS DES HONORAIRES

Taux de rémunération : 12 %

Part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 250 000,00 € HT

La répartition des honoraires de la mission est la suivante :

Éléments de mission	Total global HT	Répartition par cotraitant			
		Part mandataire en € C+O IDF2 architecte	Part cotraitant 1 en €	Part cotraitant 2 en €	Part cotraitant 3 en €
ESQ	3 000,00	3 000,00			
AVP	3 000,00	3 000,00			
PRO	3 000,00	3 000,00			
DCE	6 000,00	6 000,00			
ACT	1 500,00	1 500,00			
VISA	1 500,00	1 500,00			
DET	10 500,00	10 500,00			
AOR	1 500,00	1 500,00			
Total	30 000,00	30 000,00			

C+O IDF 2 Architecte

79, Rue Victor Hugo
94200 JUVRY SUR SEINE
Tél: 01.47.65.11.42
Siret: 822 97 503 00021 NAF 7111 Z

Signatures et cachet

13 AOUT 2024



Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine, par suppléance,

M. Sean-Yves CAILLAUD, adjoint au Maire